



Creation d'entreprise en instance de divorce

Par **franck111**, le **02/11/2010 à 11:44**

Bonjour,
Bénéficiant d'une opportunité de création je désirerais créer une entreprise, je suis séparé mais pas encore divorcé. Je n'ai pas d'enfants, mais un patrimoine commun actuellement en vente...
Puis-je le faire, sans que cela tombe dans la communauté universelle?
Sous quelles conditions?
Y a-t-il une solution contractuelle ou juridique afin que cet objectif puisse être réalisé?
Puis-je utiliser des fonds propres?
Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **02/11/2010 à 13:30**

En communauté universelle, vous n'avez aucun fond propre.
Vous divorcez, vous avez un avocat, voyez avec lui.